



PROFESSEUR D'ANGLAIS

Banque de remplaçants à temps complet et à temps partiel

DESCRIPTION DE TÂCHES :

Sous l'autorité de la direction du Collège, l'enseignant assume l'ensemble des tâches inscrites au projet éducatif et pédagogique de l'établissement afin d'assurer à l'élève la formation intégrale (instruction et éducation) à laquelle il a droit. Il assume les principales responsabilités ci-dessous :

- Élabore le contenu de ses cours.
- Prépare, corrige les travaux des élèves, surveille les examens tout au long de l'année scolaire.
- Complète les bulletins (transcription des notes et appréciations).
- Participe aux conseils de classes, réunions pédagogiques, réunions de département...
- Participe aux réunions parents-professeurs prévues au calendrier pédagogique.
- L'enseignant rend compte de son activité au département d'anglais et à la direction pédagogique.
- Participe aux activités corporatives, socio-culturelles au sein de la communauté scolaire (portes ouvertes. gala...).

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) en enseignement de l'anglais ou CAPES d'anglais.
- Qualification légale pour enseigner au Québec (permis d'enseigner ou brevet d'enseignement) ou être titulaire de l'Éducation nationale française.
- Si vous n'êtes ni Canadien ni résident permanent, être légalement autorisé à travailler au Canada en milieu scolaire.
- Le candidat recherché a une bonne connaissance des exigences et des méthodes du programme du Ministère français de l'Éducation nationale.
- Excellent niveau d'anglais et parfaite maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.
- Expérience pertinente de l'enseignement des langues au niveau secondaire.
- Volonté de s'investir dans des projets linguistiques.
- Facilité d'interagir efficacement avec les collègues du département d'anglais.

Si vous désirez postuler, vous devez déposer votre dossier de candidature sur le portail du Collège en cliquant [ICI](#)

Le Collège Stanislas souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez à l'égard du Collège. Prenez note que seules les personnes retenues seront informées du processus de sélection.